



DOSSIER JURIDIQUE

4.3.3

STABILITÉ DE L'ACTIONNARIAT



SOMMAIRE

Table des matières

1 - Forme juridique de la société ad hoc envisagée	3
2 - Liste des actionnaires initiaux.....	3
3 - Stabilité de l'actionnariat	3



1 - Forme juridique de la société ad hoc envisagée

Société par Actions Simplifiée (SAS)

2 - Liste des actionnaires initiaux

Associé unique : 100 % OGF

3 - Stabilité de l'actionnariat

Les Actionnaires Initiaux s'engagent à demeurer majoritaire, ensemble ou individuellement, tant en capital qu'en droits de vote, de la Société Dédiée, pendant toute la durée du Contrat, sauf agrément exprès écrit et préalable du Délégant.

La Société Dédiée s'engage à informer le Délégant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, de tout projet de modification de la composition de son capital au plus tard un (1) mois avant la mise en œuvre de cette modification.